



## Communiqué de presse

Mercredi 15 janvier 2020

# Pôle emploi et CMA France unissent leur force en faveur de l'emploi dans les entreprises artisanales

Face aux difficultés de recrutement et au regard des besoins de développement des 1,3 million d'entreprises artisanales en France, Bernard Stalter, président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA France), et Jean Bassères, directeur général de Pôle emploi, signent le 15 janvier 2020 une convention de coopération, la première de cette envergure, pour améliorer les réponses proposées aux besoins de recrutement des entreprises, favoriser le retour à l'emploi salarié et encourager la création-reprise d'entreprise.

La coopération s'articule autour de quatre axes : informer et promouvoir auprès des demandeurs d'emploi les métiers de l'artisanat, les opportunités d'emploi, favoriser l'accès à l'apprentissage des jeunes demandeurs d'emploi, développer une stratégie nationale, régionale, départementale et locale de développement de l'initiative entrepreneuriale et faciliter la reprise d'entreprise, et répondre efficacement aux besoins des entreprises qui recrutent.

CMA France et Pôle emploi vont mettre en place des expérimentations en région comme par exemple l'évaluation des compétences d'un demandeur d'emploi sur les plateaux techniques des CFA des CMA, la sécurisation des recrutements par des évaluations des candidats en situation de travail en entreprise ou encore la préparation des champions des Worldskills 2023 en développant le sport vers et dans l'apprentissage.

*« L'artisanat est la meilleure arme pour lutter contre le chômage et réussir le pari du plein-emploi. L'artisanat, c'est une opportunité unique de devenir chef d'entreprise, de se former, et de trouver un emploi avec plusieurs dizaines de milliers d'offres non pourvues et 300 000 entreprises à reprendre d'ici 10 ans. La coopération avec Pôle emploi est fondamentale pour répondre à ces enjeux, renseigner au mieux les demandeurs d'emploi et développer des compétences pour satisfaire la pérennité des entreprises artisanales sur tout le territoire. »*  
Bernard Stalter, président de CMA France.

*« Nous avons souhaité mettre en place ce partenariat ambitieux entre CMA France et Pôle emploi afin de renforcer notre complémentarité et d'optimiser nos interventions au service de la promotion des métiers de l'artisanat et des opportunités d'emploi. Pôle emploi se met ainsi au service du secteur de l'artisanat et de ses acteurs avec ses outils (MRS, opérations*

*#VersUnMétier...)* et ses offres de formation associées. » Jean Bassères, Directeur général de Pôle emploi.

### **A propos de CMA France**

Secteur économique majeur, l'artisanat, par ses entreprises, ses métiers et ses valeurs, participe au dynamisme des territoires français. Avec 1,3 million d'entreprises artisanales, 3,1 millions d'actifs, et 300 milliards d'euros de chiffre d'affaires, l'artisanat est un formidable potentiel de croissance, d'innovation et d'emplois qualifiés.

- 140 000 apprentis formés chaque année soit 35 % des apprentis en France ;
- 250 métiers et 510 activités artisanales ;
- 1,3 million d'entreprises artisanales ;
- 4 secteurs, alimentation, bâtiment, fabrication, services.

### **A propos de Pôle emploi**

Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pôle emploi s'appuie sur 902 agences de proximité et relais, 145 agences de services spécialisés et 67 plateformes de services. Le site [pole-emploi.fr](http://pole-emploi.fr) reçoit 45,3 millions de visites par mois.

### **Contact Presse CMA France**

Valérie Marquis – 06 20 67 45 86 – [presse@cma-france.fr](mailto:presse@cma-france.fr)

### **Contact Presse Pôle emploi**

Pierre-Antoine Lachal – 06 09 52 75 01 – [pierre-antoine.lachal@pole-emploi.fr](mailto:pierre-antoine.lachal@pole-emploi.fr)